

Enseignement optionnel « Parcours-artistique »

Cette fiche ne concerne que les demandes pour suivre un parcours artistique tout au long de la scolarité en lycée, dès la classe de 2^{de}.

Ainsi, ne sont concernés que les enseignements optionnels artistiques suivis d'un enseignement de spécialité artistique de même nature, dans le même établissement en 1^{re} générale. La liste des enseignements optionnels concernés et leur traitement est détaillée dans les guides départementaux, veuillez-vous renseigner auprès de votre établissement.

Le choix de l'enseignement optionnel peut limiter le choix des enseignements optionnels à faire lors de l'inscription dans l'établissement d'accueil.

L'élève peut formuler une demande pour suivre un enseignement optionnel artistique, à titre dérogatoire, dans un lycée autre que son lycée de secteur. Cette demande est satisfaite en fonction des places vacantes. Il est donc vivement conseillé de formuler un vœu dans le lycée de secteur.

Si cet enseignement est proposé dans le lycée de secteur avec la continuité de 1^{re}, le motif dérogatoire retenu sera « Convenances personnelles ».

Si cet enseignement n'est pas proposé dans le lycée de secteur avec la continuité de 1^{re}, le motif dérogatoire retenu sera « Parcours scolaire particulier ».

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Classe :

Établissement scolaire fréquenté :

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

Boursier : Oui / Non

RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES ÉTABLISSEMENT(S) SOUHAITÉ(S)

Enseignement optionnel "Parcours artistique"	Etablissement scolaire demandé	Lycée de secteur	Régime souhaité
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne

AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Pour l'enseignement optionnel « Parcours artistique » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour l'enseignement optionnel « Parcours artistique » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour l'enseignement optionnel « Parcours artistique » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ❖ Joindre obligatoirement une photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours.
- ❖ Cette fiche est le seul document légitime pour candidater en 2^{de} GT enseignement optionnel « Parcours artistique ». Aucune pièce complémentaire ne peut être demandée aux représentants légaux comme par exemple : lettre de motivation, lettre de recommandation, vidéo de présentation, book, visa de participation aux journées portes ouvertes... et ne peut servir à la prise en compte de la candidature.
- ❖ Ce document est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine avant **le vendredi 22 mai 2026** à chaque lycée d'accueil demandé.

*Si l'établissement demandé n'est pas le lycée de secteur de l'élève, les représentants légaux doivent renseigner également une « fiche relative à l'assouplissement scolaire ». Cette fiche est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine **avant le vendredi 29 mai 2026** à la DSDEN correspondante au lycée demandé en y joignant une copie de cette fiche de candidature « Parcours artistique »*

Date et signature
du Chef d'établissement d'origine

Date et signature
du responsable légal de l'élève

Académie de Poitiers – Rentrée 2026
ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)
**pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées
publics de l'Éducation nationale**

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :
Établissement d'origine :
Nom et prénom du ou des représentant(s) légal(aux) de l'élève :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : Portable :
Courriel :
Boursier : Oui Non
Établissement d'origine :
Ville de l'établissement d'origine :

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUHAITÉS

Lycée souhaité par dérogation :
Enseignements optionnels souhaités :
Rang du vœu :
Régime souhaité : Externe Demi-pensionnaire Interne

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :
.....
.....

- ❖ La dérogation concerne uniquement une demande de 2^{de} générale et technologique non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève.
- ❖ Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif. Toute demande qui ne sera pas accompagnée du ou des justificatif(s) ne sera pas prise en compte.
- ❖ Les enseignements optionnels seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement optionnel non proposé dans le lycée de secteur.
- ❖ L'octroi de cette demande par l'Inspecteur/Inspectrice d'Académie, Directeur/Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) n'entraîne pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil régional.
- ❖ La date limite de dépôt de la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée est le **vendredi 29 mai 2026.**

Référence : article D211-11 du code de l'éducation.

Académie de Poitiers – Rentrée 2026

ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogação)

pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics de l'Éducation nationale

MOTIF DE LA DEMANDE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
<input type="checkbox"/> Élève souffrant d'un handicap	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).
<input type="checkbox"/> Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève boursier ou boursier au mérite	<u>Copie de l'attribution de bourses</u> qui précise le taux.
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2026	Vous joindrez un <u>certificat de scolarité</u> .
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .
<input type="checkbox"/> Élève suivant un parcours scolaire particulier, lorsque l'enseignement n'est pas proposé dans le lycée de secteur : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Section européenne, préciser laquelle : <input type="checkbox"/> Section sportive, préciser laquelle : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité »*, préciser lequel : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel artistique**, préciser lequel : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel technologique***, préciser lequel : : <p>* Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité « langues et culture de l'Antiquité » de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p> <p>** Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p> <p>*** Uniquement s'il est suivi d'une 1^{re} technologique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p>	<p>Cette fiche de dérogation doit être accompagnée de la fiche de candidature relative au choix du PSP renseignée par l'établissement d'origine qui est le seul document légitime pour candidater.</p> <p>Aucune pièce complémentaire ne peut être demandée aux représentants légaux comme par exemple : lettre de motivation, lettre de recommandation, vidéo de présentation, book, visa de participation aux journées portes ouvertes... et ne peut servir à la prise en compte de la candidature.</p>
<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .

Nous attestons la validité des renseignements portés ci-dessus.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

À, le

À, le

Signature du chef d'établissement,

Cachet établissement d'origine

DÉCISION DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE D'ACADÉMIE, DIRECTEUR/DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA - DASEN)

Dérogation accordée pour le lycée demandé (sous réserve de places disponibles)

Dérogation refusée pour motif :

.....

.....